



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 10 2026

N°2026 10 10

Objet: Médiathèque : Convention de partenariat entre la médiathèque de Saône et l'École de musique du Plateau

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 23
- * Ayant donné procuration : 0
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 22/10/2026

Date de publication le 30/10/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANNALI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anais ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Madame Karine GOMES

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2144-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Saône et l'association École de musique du Plateau, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission n°4 en date du 12 octobre 2026 ;

Considérant l'intérêt, pour la médiathèque municipale, de développer des animations associant lecture et musique ouvertes à tous les publics ;

Considérant que l'École de musique du Plateau est une association à but non lucratif dont l'activité concourt à la satisfaction d'un intérêt général culturel et éducatif, ce qui permet une mise à disposition gratuite des espaces de la médiathèque ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par XX voix POUR, XX voix CONTRE, XX ABSTENTION

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Commune de Saône et l'association École de musique du Plateau pour l'organisation d'animations associant lecture et musique à la médiathèque municipale, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que cette convention est conclue à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter de sa signature, reconductible tacitement dans la limite de trois ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ses éventuels avenants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saône, le 27 octobre 2026

Lylian CALVAT
Maire de Saône

